

PREPARATION : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 29 janvier à 18h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan, légalement convoqué le 22 janvier 2024, s'est réuni en session ordinaire, au Palais des Arts et des Congrès de Vannes sous la présidence de M. Ronan LE DELEZIR. La Séance était ouverte publique.

Etaient présents à la présente délibération :

M. Pascal **BARRET** (*Arradon*)
Mme Frédérique **GAUVAIN** (*Arzon*)
Mme Claire **MASSON** (*Auray*)
Mme Stéphanie **LEMOINE** (*Berric*)
Mme Muriel **CLÉRY** (*Damgan*)
M. Luc **LE TRIONNAIRE** (*Elven*)
M. Daniel **LORCY** (*Ile d'Arz*)
Mme **CORFMAT** Brigitte (*Lauzach*)
M. Vincent **ROSSI** (*La Trinité Surzur*)
Mme Pascale **MEYER** (*Le Hézo*)
M. Noël **ADAM** (*Ploeren*)
M. Patrick **CAMUS** (*Plougoumelen*)
M. Nicolas **LE GROS** (*Pluneret*)
Mme Brigitte **LE GALO** (*Saint Armel*)
M. Jean-Michel **YANNIC** (*Sainte-Anne-d'Auray*)
M. Frédéric **PINEL** (*Saint-Gildas-de-Rhuys*)

Mme Marie Thérèse **PERENNOU** (*St-Nolff*)
Mme Marine **BARDOU** (*Saint-Philibert*)
Mme Sylvie **SCULO** (*Séné*)
M. Régis **LE JALLE** (*Sulniac*)
M. Éric **MAHE** (*Surzur*)
M. Bruno **BODARD** (*Treffléan*)
M. Gérard **THEPAUT** (*Vannes*)
M. Guillaume **FREDET** (*Arc Sud Bretagne*)
M. Ronan **LE DÉLÉZIR**
(*Auray Quiberon Terre Atlantique*)
M. Thierry **EVENO**
(*Golfe du Morbihan - Vannes agglomération*)
M. Jean-Philippe **PERIES**
(*Golfe du Morbihan - Vannes agglomération*)
Mme Marie-Jo **LE BRETON** (*Conseil Départemental*)
Mme Anne **GALLO** (*Conseil Régional*)
M. Simon **UZENAT** (*Conseil Régional*)

Absents excusés :

M. Frédéric **LAURENT** (*Baden*)
M. Alain **BRULE** (*Le Bono*)
M. Jacques **LE METAYER** (*Meucon*)
M. Honoré **GUIGOURES** (*Plescop*)
Mme Gaëlle **PRIGENT** (*Saint Avé*)
Mme Camille **PETERS** (*Sarzeau*)

M. Yves **LOUIS** (*Theix-Noyalø*)
M. Jean-Marie **LABESSE** (*Arc Sud Bretagne*)
Mme Gaëlle **FAVENNEC** (*Conseil Départemental*)
M. Mohamed **AZGAG** (*Conseil Départemental*)
M. Gaël **BRIAND** (*Conseil Régional*)
M. Fabien **LE GUERNEVÉ** (*Conseil Régional*)

Procurations :

M. Jacques **LE METAYER** (*Meucon*) donne procuration à Thierry EVENO.

Etaient également présents :

Mme Nathalie **GUEMY** (*Auray*)
M. Frédéric **COUDON** (*Comité régional de la Conchyliculture de Bretagne Sud*)

Equipe du Parc :

M. Xavier **BLONDEL**, Mme Julie **BOISRAME**, Mme Anne **BOULET**, M. Thomas **COSSON**, Mme Morgane **DALLIC**,
Mme Sophie **GIRAUD**, Mme Muriel **HASCOËT**, M. Xavier **LE GALLO**, M. Ronan **PASCO**.

PRÉPARATION : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

Le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan comporte au moins une commune de plus de 3500 habitants. Aussi, conformément au code des collectivités, le budget primitif doit être précédé dans les deux mois d'un débat d'orientations budgétaires.

I - RAPPEL 2023

A - Les événements marquants pour 2023

Le syndicat mixte

La directrice, Monique Cassé, a cessé ses fonctions pour congés en février, puis pour départ en retraite en juillet 2023. Une nouvelle directrice a été recrutée : Muriel HASCOET. Elle a pris ses fonctions le 1^{er} mars 2023. Par ailleurs, un poste de chargé de mission urbanisme- paysage a été créé à compter du 1^{er} avril. Le Comité syndical du vote du budget primitif a eu lieu le 20 mars 2023.

Le 3 juillet 2023 s'est tenue la conférence annuelle des maires, des présidents des collectivités membres du Parc et des partenaires.

En août, le président, David LAPPARTIENT a fait part de sa démission. Des élections ont été organisées le 11 septembre et Ronan LE DELEZIR a été élu à l'unanimité président du syndicat mixte. Une élection des membres du bureau a également eu lieu.

Le 20 novembre le comité syndical a validé le nouvel organigramme et la nouvelle gouvernance. Un règlement intérieur a été validé et des actions en faveur du personnel ont été engagées (ticket restaurant, recherche de nouveaux locaux, achat d'un nouveau véhicule pour les déplacements professionnels, ...).

La feuille de route 2023

La feuille de route pour 2023 a été le déploiement de la dernière année du troisième programme triennal d'actions validé par délibération du syndicat mixte du Parc le 07 décembre 2020. Pour rappel, ce programme a été élaboré pour répondre aux 8 orientations inscrites dans la charte et aux priorités politiques données pour la période. Il se décline en 31 projets et en 90 actions.

De nombreux projets engagés se sont poursuivis et des actions nouvelles ont pu être lancées suite à l'obtention de financements.

Une évaluation du programme d'actions 2021-2023 a également été réalisée, permettant ainsi de définir les priorités du 4^{ème} programme d'actions 2024-2026, avec la volonté de recentrer le parc sur ses missions principales.

En parallèle, de nombreuses rencontres ont été organisées avec les partenaires afin de consolider les partenariats.

Les cotisations des membres du Parc en 2023 n'ont assuré que la couverture des besoins de fonctionnement, aussi les financements complémentaires obtenus, notamment dans le cadre d'appels à

projets, ont été nécessaires pour maintenir l'effectif et assurer la mise en œuvre des projets. L'aide de l'Etat est passée de 120 000 € à 150 000€.

Finalement, le Parc a obtenu les financements complémentaires suivants :

- Natura 2000 : qui a permis de renforcer l'équipe de deux CDD de 6 mois sur le 2^{ème} semestre
- Appel à projet Trames naturelles de la Région
- Deux Appels à projets dans le cadre du PRSE3

B – Bilan financier global pour 2023

Avant le cumul des résultats de l'exercice antérieur, le bilan portant uniquement sur 2023 sera déficitaire en fonctionnement et excédentaire en investissement.

A la section fonctionnement les dépenses s'élèvent à 2 228 000 € pour un budget voté de 2 511 000 €, soit un taux de réalisation de 89 %. Pour rappel, les recettes prévisionnelles étaient décomposées comme suit :

- Des recettes liées à l'exercice de l'année 2023 pour un montant de 2 227 000 €
- L'excédent de fonctionnement reporté pour un montant de 283 000 €
- Soit un total de 2 511 000 €

Les recettes réalisées sont de 1 885 000 €, auxquelles s'ajoutent 252 000 € de recettes rattachées, soit un total 2 137 000 € et un taux de réalisation de 96 %.

Le déficit estimé pour 2023 s'élève à - 91 000 €, compensés par l'excédent reporté. Il s'explique essentiellement par à un décalage de versements de subventions attendues pour plusieurs projets.

Pour la section investissement, les dépenses s'élèvent à 160 000 € pour un budget voté de 290 000 €, soit un taux de réalisation de 55 %.

Pour rappel, les recettes prévisionnelles étaient décomposées comme suit :

- Des recettes liées à l'exercice de l'année 2023 pour un montant de 100 000 €
- L'excédent d'investissement reporté pour un montant de 190 000 €
- Soit un total de 2 90 000 €

Les recettes réalisées sont de 126 000 € soit un taux de réalisation de 126 %, dû à des opérations d'ordre. Le déficit estimé pour 2023 s'élève à - 34 000 €, compensés par l'excédent reporté.

➤ Section de fonctionnement

▪ *Recettes*

Les contributions statutaires des membres du syndicat mixte sont une partie des sources de financement du Parc (1 033 898.25 € soit 55 % des recettes réelles), auxquelles se rajoutent la dotation de 150 000 € de l'Etat. Ces ressources permettent de financer les charges courantes (loyers ...) et seulement 40 % de l'effectif. Des aides sollicitées pour des projets spécifiques (Etat, Région, ADEME, Agence de l'eau, Europe...) sont venues les compléter (1 037 000 €).

▪ *Dépenses*

Les charges à caractère général du Parc ont été en dessous des prévisions. L'écart s'explique par des dépenses non réalisées notamment sur le poste des contrats de prestations de services liés à des projets (MarHa, transition alimentaire, ABC,...).

Les charges de personnel ont été de 1.378 244.03 € (1.246.807,25€ pour l'année 2022).

Des évolutions ont été faites en fonction du statut des agents en charge de la réalisation des missions avec :

➤ *Sur les postes permanents :*

- Renouvellement du contrat jusqu'en février 2025 du chargé de mission trames naturelles et du coordinateur d'action locales jusqu'en mai 2026 dans le cadre de l'appel à projets TBV3.
- Renouvellement de contrat (3 ans) du garde littoral de l'île d'Ilur.
- Prolongation de la chargée de mission ABC 2 jusqu'en juin 2024.
- Le recrutement d'un titulaire chargé de mission urbanisme et paysage depuis avril 2023.

➤ *Sur les postes non permanents :*

La nécessité de plusieurs renforts techniques pour missions sur projet dédié, ou accroissement temporaire d'activité ou missions saisonnières :

- Renouvellement pour un contrat de projet Santé – One Health (à partir de janvier pour une durée d'un an)
- Un renfort ABC : inventaire botanique (9 mois)
- Une chargée d'animation territoriale – espèces envahissantes : (6 mois)
- Un renfort MarHa : éco navigation (3 mois)
- Un chargé d'études MAEC – Biodiversité (6 mois)
- Une chargée de mission Natura 2000 – appuis aux évaluations d'incidences (6 mois)
- Une chargée de mission Natura 2000 – Gestion des espèces exotiques envahissantes (5 mois)

➤ *Le recours à des contrats de projets :*

- Un contrat (3 ans) chargée de projet « patrimoine maritime »

➤ *Contrat saisonnier :*

- Contrat garde saisonnier – île Ilur.

➤ L'indemnisation d'un service civique (6 mois cumulés).

➤ L'indemnisation de stages (11.5 mois cumulés).

Les dotations aux amortissements pour 2023 représentent un montant de dépenses de 77 206.82 €.



Parc
naturel
régional
du Golfe
du Morbihan

Park ar Mor Bihan

Une autre vie s'invente ici

Rapport n°20240129-06
Comité syndical du Syndicat Mixte de Gestion
du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan
Réunion du mardi 29 janvier 2024
Délibération 2024-08

➤ Section d'investissement

▪ *Recettes :*

Les recettes d'investissement proviennent :

- Des dotations aux amortissements (77 206.82 €)
- Du FCTVA (5907.97 €)
- Des reprises lors de la cession d'un véhicule et d'un tracteur

▪ *Dépenses :*

L'année 2023 a vu :

- Le remplacement du tracteur à llur (43 000 €)
- L'achat d'une tondeuse autoportée pour llur (12 000 €)
- L'achat de matériel de terrain et informatique (7500 € + 12000 €)
- L'achat d'un nouveau véhicule (21 200 €) et le remplacement d'un second (26 700 €)
- Le remplacement d'un bateau (17 000 €).

II - LES PERSPECTIVES 2024

A - Contexte 2024

En 2024, le conseil des associations et le conseil scientifique du parc seront renouvelés au cours du 1^{er} trimestre.

Le Parc va poursuivre sa politique en s'appuyant sur le programme triennal 2024-2026 afin de déployer la Charte. Ce programme a pour ambition d'affirmer le positionnement du parc sur son territoire et de conforter ses missions, à savoir :

- La préservation de la biodiversité
- L'aménagement du territoire, notamment, l'accompagnement au niveau des documents d'urbanisme, le paysage et les trames naturelles
- L'accompagnement d'un développement économique respectueux de l'environnement
- La sensibilisation de tous les publics
- La préservation et la valorisation des patrimoines culturels

2024 sera également l'année des 10 ans d'existence du Parc et du lancement de la révision de la charte du parc. La charte validée pour une durée de 15 ans se terminera en octobre 2029. Tenant compte du délai d'instruction au niveau national, des élections municipales en 2026 et du temps nécessaire de diagnostic et de concertation, la réflexion démarrera dès 2024.

Les missions structurantes de la Charte du Parc définies comme des priorités politiques ne sont pas inscrites dans la durée car elles dépendent essentiellement de financements, souvent à court terme par appels à projet.

L'année 2024 sera aussi l'année de réflexion quant aux ressources financières du parc. Les cotisations des membres, qui n'ont pas évolué depuis 2017, permettent de financer les charges de gestion courante et 40% de l'effectif du parc. Cela signifie qu'il est nécessaire de trouver chaque année des financements complémentaires, notamment dans le cadre d'appels à projets, pour financer le reste de l'effectif et les

charges liées aux projets. Il est à noter que chaque appel à projet a des modalités et des échéances de financements spécifiques à chaque organisme financeur. Les versements se font la plupart du temps après la fin des projets lorsque tous les justificatifs de dépenses peuvent être produits. Ceci engendre une complexité administrative et un problème de trésorerie récurrent.

L'objectif en 2024 est d'examiner toutes les sources de financement possibles afin de sécuriser l'effectif et les missions du parc, et de financer la révision de la charte. Cette analyse sera présentée aux différents membres du syndicat mixte afin de prendre les décisions qui impacteront le budget 2025.

La mise en œuvre de la charte par le programme d'actions en 2024 reposera sur le financement statutaire des membres du syndicat mixte, les contributions thématiques des communes la dotation de l'Etat et les financements dédiés que le Parc a déjà mobilisé en complément.

Deux projets pour lesquels les financements ne sont pas encore validés pourront être rajoutés à l'exercice budgétaire 2024 : le projet d'étude sur la fréquentation du plan d'eau du Golfe du Morbihan et une phase complémentaire de mise en place de mouillages écologiques.

B – Orientations budgétaires 2024

➤ Section de fonctionnement

▪ Dépenses

Les prévisions de dépenses de 2024 sont d'un montant d'environ 2 000 000 €.

La révision de la charte, estimée à 120 000 € pour 2024, n'est pas intégrée dans ces dépenses prévisionnelles. Le financement de la révision est en cours de discussion avec les partenaires. En fonction de l'avancée de ces échanges elle sera intégrée au vote du budget de mars 2024 ou fera l'objet d'un vote ultérieur.

Les charges de personnels représenteront un montant d'environ 1 335 000 € incluant :

- ✓ Un chargé de communication à compter d'avril 2024
- ✓ Deux renforts Natura 2000 à compter de février 2024
- ✓ Un renfort saisonnier pour Ilur (6 mois)
- ✓ Un renfort saisonnier Marha (éco navigation 3 mois)

4 stagiaires :

- ✓ Archivage
- ✓ Observatoire photos
- ✓ Gravelots/tourisme ornithologique
- ✓ Filière Brassicole

Les dotations aux amortissements pour 2024 sont de 99 000 €.

▪ **Recettes**

- Les contributions statutaires des membres du syndicat n'ont pas évolué depuis 2017.
 - 1,30 € par habitant DGF des communes.
 - 0,40 € par habitant DGF pour les EPCI,
 - 1,04 € par habitant DGF pour les communes associées (80% de la cotisation des communes adhérentes)
 - l'équivalent aux contributions réunies de communes adhérentes et des EPCI pour la Région et le Département.

Lors du comité syndical du 18 décembre il a été décidé de ne pas augmenter les cotisations statutaires et de ne pas les indexer sur le coût de l'inflation. Il a été décidé de lancer une réflexion sur les ressources financières du parc.

➤ Les contributions thématiques :

En décembre 2022, le comité syndical a validé le principe d'une possibilité de participation complémentaire des communes par thématique dans la mesure où ce seraient des missions spécifiques réalisées en accord ou à la demande des communes concernées. Les contributions thématiques sont un levier pour les recettes financières du parc, elles seront intégrées dans la réflexion menée en 2024 sur les ressources.

➤ La dotation de l'Etat :

La participation 2024 dans le cadre de la convention pluriannuelle avec la DREAL Bretagne s'élève à 150.000€.

➤ Subventions appel à projet

Parmi ces financements dédiés attendus et notifiés en 2024 :

PÔLE MER, LITTORAL ET BIODIVERSITÉ

MarHa	Europe	30 000 €
Atlas de la biodiversité communale 2	OFB	54 000 €
Atlas de la biodiversité communale 4	Communes	11 000 €
	OFB	9 000 €
Suivi des Zostères	Ifremer	2600 €
Ecogestes – URCPPIE	URCPPIE	1500 €
Participation mouillages	Club de plongée	1600 €
Natura 2000	Région	29 575 €
	Europe	87 500 €

PÔLE DEVELOPPEMENT, AMENAGEMENT ET TRANSITIONS

Plan de relance DRAF – transition agroécologique	État	59 840 €
Campagne des paysages	Europe (leader)	30 320 €
Solde Campagne des paysages	Région	14 900 €
Tourisme ornithologique	Europe (leader)	20 000 €
Thèse pratiques viti-vinicoles	Commune de Sarzeau	8 166 €
	GMVA	3 500 €
	Département	8 166 €
	ANRT	14 000 €
Trame verte et bleue – 3	Région	12 300 €
	Europe	99 000 €

PÔLE RESSOURCES, MEDIATION ET CULTURES

ILUR	Département	5 140 €
	Conservatoire du littoral	3 700 €
Aires éducatives	Communes	14 000 €
Stratégie patrimoine maritime	Fondation de France	50 000 €

Le montant total des recettes attendues s'élève à 1 825 000 €. Elles ne permettent pas de couvrir les dépenses prévisionnelles, l'écart projeté s'élève à - 175 000 €. Le recours à l'excédent reporté (prévision de 192 000 € après clôture exercice 2023) sera donc nécessaire pour voter un budget en équilibre.

➤ Section d'investissement

▪ *Dépenses*

Le montant prévisionnel des dépenses est de 161 000 €.

Les principales dépenses d'investissement seront liées à :

- Travaux trames liées aux trames : 49 000 €
- Projet Marha : 30 000 €
- Restauration Guépard : 15 000 €

- Etude et conception stand PNR : 30 000 €
- Matériel informatique : 7 000 euros
- Logiciels RH / gestion subventions : 10 000 €
- Mobilier : 20 000 €

▪ *Recettes*

Les recettes d'investissement proviennent du FCTVA, de l'appel à projets Trame naturelle, l'excédent d'investissement, et des dotations aux amortissements.

III – En conclusion

Les priorités pour le budget 2024 sont proposées comme suit :

- des cotisations statutaires inchangées (sans réajustement lié à l'inflation INSEE).
- une réflexion sur l'optimisation des ressources du parc
- La mise en œuvre du 4^{ème} programme d'actions
- la révision de la charte.
- l'organisation des 10 ans du PNR

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, les membres du Comité Syndical décident à l'unanimité d' :

- APPROUVER le rapport d'orientations budgétaires tel que décrit ci-dessus.

Le Président du Syndicat mixte du Parc Naturel
Régional du Golfe du Morbihan

Ronan LE DÉLÉZIR

